

Le dispositif du parcours d'insertion - Les étapes de la formation

Quatre étapes sont définies, celles-ci pouvant se combiner tout en veillant à la cohérence de l'ensemble :

1. La socialisation et le développement individuel (socialisation-structuration-alphabétisation)

Cette étape intègre les démarches de formation qui ont pour but de rendre aux stagiaires ou de renforcer chez eux le sens des responsabilités, de manière à leur permettre de mieux se prendre en charge, de se motiver et d'acquérir une plus grande autonomie sociale (ex : UF « Habilités sociales », « Alphabétisation »).

2. La mise à niveau la pré-qualification et la formation de base

Il s'agit de mettre à niveau des connaissances qui constituent des pré-requis assurant l'accès aux formations qualifiantes (ex : « Remédiation 1, 2, 3 ... ») ou de proposer des formations générales ne débouchant pas à priori sur un emploi qualifié mais qui permettent également d'atteindre les pré-requis nécessaires aux formations qualifiantes (Ex : CEB, C2D, CESS, ...).

3. La formation qualifiante (compétences et certification)

Les formations qualifiantes visent à acquérir des compétences qui débouchent sur une certification et sur l'accès à la profession.

4. La transition vers l'emploi

Elle comprend toute démarche postérieure à la (aux) formation(s) qualifiante(s), de nature à faciliter l'accès à l'emploi (ex : les formations axées sur la guidance et les conseils en matière de recherche active d'emploi).